



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Objet : Preuve de dépôt n° A-3-AK7QRKYB du 6 novembre 2023 concernant l'augmentation de la quantité de liquides inflammables stockés dans l'établissement de la société STEPHID

Beauvais, le **25 JAN. 2024**

Madame la Directrice,

Par la preuve de dépôt citée en objet, vous avez sollicité une demande de modification de vos installations répertoriées sous la rubrique n° 4331-3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Suite à une demande de complément de l'inspection des installations classées formulée par courriel le 13 novembre 2023, vous avez indiqué que la modification sollicitée concernait une augmentation de l'alcool stocké au sein de votre établissement.

Cette augmentation fait passer la quantité totale de liquides inflammables de 67 tonnes à 91 tonnes.

Après examen de votre demande, il est donné acte par la présente au stockage de 91 tonnes.

Par ailleurs, je vous rappelle que vous devez respecter, dans le cadre de votre activité de stockage de liquides inflammables, l'arrêté ministériel du 22 décembre 2008 mentionné précédemment.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Frédéric BOVET

Madame la Directrice
Société STEPHID
1534, rue Louis Pasteur
60 700 PONT-SAINT-MAXENCE
03 44 06 12 60
prefecture@oise.gouv.fr
1 place de la préfecture – 60022 Beauvais
www.oise.gouv.fr